



Conditions générales de vente (CGV) du cinéma Cinénacre - Douvres-la-Délivrande.

Conditions générales de vente mise à jour le 07/01/2026.

Le spectateur doit conserver son ticket d'entrée tout le temps de la séance

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) régissent les conditions de vente et de réservation par le spectateur des Services tels que définis ci-après, lors de la venue au cinéma CINÉNACRE et sur le site internet de CINÉNACRE www.cinenacre.com.

Les CGV sont consultables sur le lieu physique de vente (à la billetterie du Cinéma) et sur le site internet www.cinenacre.com.

Le spectateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

Article 1 - Le Vendeur

Le cinéma CINÉNACRE est un cinéma indépendant et associatif dont le fonctionnement est assuré par les salariés et les bénévoles de l'association « Cinénacre Douvres-la-Délivrande » (association de loi 1901). L'association est immatriculée au répertoire national des entreprises et des établissements sous le numéro Siret 5390 99846 00021, au numéro de TVA intracommunautaire : FR 23539099846, et dont le siège social est au 5 Allée du Temps Libres – 14440 Douvres-la-Délivrande.

Article 2 – Description des Services

2.1 - Services

Le spectateur peut acheter ses billets de cinéma lors de l'ouverture de la billetterie pour la séance concernée à l'accueil du cinéma (ouverture de celle-ci entre 30 et 45 min avant le début de la séance).

Le cinéma n'effectue pas de prévente en billetterie, par téléphone ou par mail.

Le spectateur a la possibilité d'acheter ses billets par internet (jusqu'à 1h avant le début de la séance) sur la billetterie interfacée TICKETINGCINÉ proposée par MONNAIE SERVICES à partir du site www.cinenacre.com, ou sur ALLOCINÉ.FR. Ce service fonctionne 7/7 jours et 24h/24. Le tarif en vigueur correspond au tarif de la séance choisie en caisse (hors frais bancaire de réservation en ligne).



L'achat de billets de cinéma par internet ne permet pas de réserver un siège. Le placement dans la salle est libre et ne garantit pas des places côté à côté.

Le spectateur peut acheter des « Tickets cadeaux » pour les offrir. La personne détentrice de ce ticket n'a rien à payer. Ce ticket cadeau comprend trois tarifs différents : « - 14 ans », « Tarif réduit » et « Tarif plein » (tarifs en vigueur au moment de l'achat). Pour tout achat, envoyer un mail à comptabilite-cinema@cinenacre.net ou se renseigner à l'accueil du Cinéma (il leur sera remis une carte avec les coordonnées de la personne à contacter pour passer commande).

2.2 - Informations

Le spectateur reconnaît avoir pris connaissance et vérifié les mentions particulières à chaque séance (film, date, horaire, langue, interdictions et avertissements) consultables sur le programme et sur le site internet du cinéma.

Article 3 - Tarifs

3.1 – Prix

Le barème des prix unitaires est le suivant :

- Le prix d'une place de cinéma au tarif plein est de 6,50 €.
- Le prix d'une place au tarif réduit est de 5,50 € (plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, moins de 26 ans, famille nombreuse, titulaires de la carte d'invalidité , film de moins d'une heure sans animation)
- Le prix d'une place au tarif « groupe » (hors scolaires, minimum 15 personnes) est de 4,50 €.
- Le prix d'une place de cinéma pour un spectateur de moins de 14 ans est de 4,00€.

Le Cinéma met en place un tarif unique de 5,50 € pour toutes les séances du mardi.

Pour les séances à destination des publics scolaires, un tarif de 3,50 € sera appliqué.

Ces tarifs ne prennent pas en compte les événements particuliers (ciné-spectacles, retransmission de concerts ou opéras , séances « connaissance du monde » etc.) dont les prix nous sont imposés.

3.2 – Affichage

Les tarifs en vigueur pour les séances sont affichés sur le programme de CINÉNACRE, sur un support imprimé présenté à la billetterie ainsi que sur l'écran numérique de contrôle mis à disposition du spectateur lors de son passage en caisse.



Le spectateur peut, s'il le souhaite, consulter les tarifs sur le site internet de CINÉNACRE à la rubrique « Infos pratiques ». Il pourra également être informé des tarifs proposés selon les séances au moyen de la newsletter du Cinéma.

Les prix affichés sur le site et en billetterie sont indiqués en Euros TTC (Toutes Taxes Comprises) et sont payables en Euros et contremarques.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions dont la liste est consultable sur le site www.cinenacre.com à la rubrique « Tarifs ».

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Article 4 – Modalités de paiement

4.1 – Paiements acceptés

Le paiement d'une place de cinéma peut s'effectuer :

- En espèces aux deux caisses situées dans le hall du cinéma.
- Par chèque bancaire.
- Par carte bancaire aux deux caisses du cinéma équipées d'un terminal de paiement, à compter d'un minimum de 5 euros (CB, Visa, Mastercard, American Express).

4.2 - Titres de paiement et contremarques acceptées

Le spectateur a la possibilité de régler sa place de cinéma par tickets et contremarques. Les titres de paiement acceptés par CINÉNACRE sont les suivants :

- Ciné-chèques
- Tickets *CEZAM* passeport cinéma
- Tickets CE
- Tickets *Renault Truck* (RVI)
- Tickets CCU
- *Atouts Normandie*
- *Trip Normand* (tickets pass Loisirs)
- Tickets cadeaux (« moins de 14 ans », « Tarif plein », « Tarif réduit »).

Pour l'achat de places à tarif réduit, il sera demandé au spectateur de fournir sur place un justificatif au point de contrôle. CINÉNACRE se réserve le droit de ne pas appliquer la réduction tarifaire si le spectateur ne présente aucun document justifiant d'un droit à une réduction appliquée dans le cinéma.

4.3 – Facturation

Toute personne morale est en droit de demander une facture pour l'achat de places de cinéma.



En cas de demande de paiement différé, une facture sera fournie et à régler dans un délai de 30 jours ouvrés, par chèque bancaire ou virement bancaire.

En cas de retard de paiement, le Client devra verser au Cinéma CINÉNACRE une pénalité de retard de 40 €, ainsi qu'une majoration de 10% par mois de retard.

Article 5 – Achat de places en ligne

5.1 - Réservation de la séance

Le spectateur peut réserver des places de cinéma par internet pour une ou plusieurs séances dans la limite de 9 places pour une même séance. Afin d'utiliser ce service de réservation mis en place par MONNAIE SERVICE, via la billetterie interfacée TICKETINGCINÉ, le spectateur doit renseigner son adresse email dans le parcours d'achat afin de recevoir sa commande.

Les billets sont vendus à différents tarifs. Ce tarif inclut des frais de gestion (2,9%) liés à la réservation en ligne.

Les moyens de paiement acceptés pour la réservation en ligne sont les suivants : Carte Bleue, Mastercard, Visa.

Le spectateur a la possibilité de vérifier et de corriger sa commande avant de procéder au paiement, et est invité à prendre connaissance des Conditions générales de vente de TICKETINGCINÉ consultables en ligne.

Dès la confirmation de la réservation, le spectateur recevra son ou ses billets à l'adresse mail qu'il aura renseignée lors de sa commande. Le spectateur peut, selon son choix, imprimer son E-billet à partir de sa boîte mail ou le présenter à partir de son smartphone afin qu'il soit authentifié lors du contrôle.

Le Cinéma ne pourra être tenu responsable de la perte ou de l'oubli du numéro de commande et se réserve le droit de demander la présentation par le Client de son moyen de paiement ou d'une pièce d'identité.

L'accès du spectateur à la salle est autorisé jusqu'à fermeture complète de la caisse (15 minutes après le début de la deuxième séance). Passé ce délai, le spectateur ne pourra pas accéder à la salle et ne pourra pas prétendre au remboursement de sa réservation en ligne.

5.2 – Responsabilité

Le spectateur est seul responsable d'éventuelles erreurs commises dans le processus d'achat des tickets en ligne, comme l'indication d'une adresse email incorrecte. En cas d'erreur, c'est à lui de contacter le service de réservation en ligne.



5.3 - Contrôle des billets électroniques

Pour le contrôle, chaque billet sera contrôlé au point de contrôle ou en caisse du Cinéma.

Il sera demandé au spectateur de présenter son e-billet, avec le QR code correspondant à la séance, afin d'être scanné par le lecteur adapté du Cinéma.

Le spectateur a le choix de présenter le e-billet reçu sur son smartphone ou sur support papier (le billet imprimé devra bénéficier d'une bonne qualité d'impression permettant d'être lu, sinon celui-ci ne sera pas accepté).

Le spectateur est informé qu'il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire une réservation par e-billet. Dans le cas où deux billets électroniques affichant un code numérique identique sont contrôlés au point de contrôle, seul le premier e-billet présenté sera accepté.

Pour les places réservées en « Tarif réduit », il sera demandé au spectateur de présenter un justificatif lors du contrôle des e-billets. Si ce dernier est dans l'incapacité de produire un tel justificatif, l'exploitant se réserve le droit de lui refuser l'accès en salle et le spectateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 6 – Carte de fidélité

6.1 - Informations

À compter du 1er janvier 2026, les cartes de fidélité ne seront plus renouvelées. Celles-ci resteront acceptées pendant toute la durée de leur validité. Ceci, afin de mettre en place une carte d'abonnement au 2ème trimestre 2026.

La carte de fidélité est non nominative et peut s'appliquer à toutes les séances (sauf pour les séances « spectacle »). Elle est tamponnée pour chaque place achetée dans notre cinéma sur présentation à la caisse ou avec justificatif d'achat lors d'une réservation par internet.

Elle permet de bénéficier d'une 15^{ème} place gratuite sur présentation d'une carte remplie. La carte remplie sera conservée par CINÉNACRE comme justificatif d'un moyen de paiement et une nouvelle carte de fidélité pourra être remise à la demande du spectateur.

6.2 - Carte de fidélité solidaire

Le spectateur peut, s'il le souhaite, faire don de la quinzième place au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) de Douvres-la-Délivrande en déposant la carte complète et tamponnée dans l'urne située à l'accueil du Cinéma.

Article 7 – Annulation et remboursement

7.1 - En caisse



Aucun remboursement ne pourra être effectué sans ticket prouvant l'achat d'une place de cinéma.

En cas d'erreur de salle sur le billet, le spectateur peut changer son billet jusqu'à 15 minutes après le début du deuxième film. Le remboursement est possible en espèces ou par carte bancaire selon le mode de règlement initial. Au-delà de ce délai, aucune annulation ne sera possible.

Toute sortie du cinéma pendant ou après la séance est définitive.

7.2 - En ligne

Conformément à la réglementation en vigueur (article L.221-28 du code de la consommation), le spectateur peut exercer son droit de rétractation pour l'achat de billets de cinéma pris sur internet.

Les places de cinéma vendues par internet ne sont ni reprises, ni échangées à l'accueil du Cinéma. CINÉNACRE n'est pas responsable de la procédure de remboursement pour les places prises par Internet, celle-ci est à effectuer par le spectateur.

Les billets achetés par internet peuvent être annulés et remboursés à la demande de l'internaute depuis www.ticketingcine.fr jusqu'à une heure avant le début de la séance. En cas de retard du spectateur, son e-billet ne pourra pas être remboursé.

Le remboursement sera effectué en créditant la carte bancaire utilisée lors de l'achat du ou des e-Billets dans un délai maximum de 5 jours ouvrables. Lors de cette opération les frais de gestion liés à la commande ne seront pas remboursés.

Le spectateur est invité avant chaque achat à prendre connaissance des CGV affichées sur le site TICKETINGCINÉ www.ticketingcine.fr.

7.3 Remboursement en cas d'annulation de séance (problèmes techniques)

En cas d'annulation d'une séance par CINÉNACRE en raison de problèmes techniques les spectateurs seront remboursés sur présentation du ticket d'entrée ou du ticket acheté par internet.

Pour le remboursement , il sera proposé soit un ticket dit « d'annulation » qui donne droit à une entrée gratuite valable pendant une année soit , si le spectateur le désire, un remboursement en espèces ou l'annulation de sa dépense par carte bancaire. En cas d'achat de e-billets les frais de gestion liés à la commande ne seront pas remboursés.

Article 8 – Changement de salle

Le Cinéma se réserve la possibilité d'effectuer un changement de salle pour la projection d'un film en cas de force majeure comme décrit ci-après :

- En cas d'une affluence imprévue



- En cas de problèmes techniques rendant impossible le maintien de la séance.

Le Cinéma s'engage alors à en informer au plus tôt ses spectateurs à l'accueil du Cinéma.

Article 9 – Films avec interdictions

Le spectateur est invité à prendre connaissance des mentions d'avertissement concernant la sortie des films. Cet avertissement est affiché pour chaque film et consultable en ligne sur le site du cinéma www.cinenacre.com.

En cas de films dont le Visa comporte l'interdiction de représentation aux moins de 12 ans, aux moins de 16 ans et aux moins de 18 ans, une pièce d'identité valide sera demandée afin de prouver l'âge du spectateur.

En l'absence de celle-ci, l'exploitant demandera à l'accompagnant de remplir une attestation certifiant l'âge du spectateur mineur concerné par l'interdiction (Décret n°90-445 du 15 mai 1990 concernant l'accès des mineurs aux salles de cinéma).

En aucun cas un spectateur n'ayant pas l'âge requis ne pourra entrer en salle, même accompagné d'un adulte.

Article 10 – Comportement du spectateur

Tout comportement inapproprié d'un spectateur dans l'enceinte du Cinéma et plus spécifiquement dans la salle pourra entraîner son expulsion.

Il est formellement interdit pour tout individu de pénétrer dans l'enceinte du Cinéma en état d'ébriété, avec une tenue vestimentaire inappropriée, avec un animal de compagnie (hors chien d'aveugle). Le Cinéma se réserve la possibilité d'interdire l'accès à toute personne qui contreviendrait à ses règles.

Article 11 – Modification des conditions générales de vente

Le cinéma CINÉNACRE se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment dans le respect des dispositions du Code du cinéma et de l'image Animée et du Code de la consommation.

Dès lors, le spectateur est invité avant chaque achat à se renseigner sur les modifications éventuelles par la consultation en consultant les présentes CGV en version papier, sur demande, au cinéma CINÉNACRE, ou bien en ligne sur www.cinenacre.com

Article 12 – Service Client

Pour toute question ou information, le spectateur peut contacter le Cinéma à l'adresse électronique suivante : contact-cinema@cinenacre.net

Article 13 - Droit applicable et litiges



Les présentes Conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes Conditions, leur interprétation et leurs conséquences ou avec les actes les complétant ou les modifiant, le spectateur se rapprochera auprès du Cinéma aux fins de tenter d'obtenir une solution amiable. Toute réclamation auprès du Cinéma doit être formulée de manière écrite.